Ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du CAEGADV **[1]**

Arrêté du 17 novembre 2022 portant ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et des déficients visuels en 2023

Journal officiel lois et décrets - N° 0283 du 7 décembre 2022

La date de clôture des inscriptions à l'examen est fixée au 16 décembre 2022.

Consulter l'arrêté (Légifrance) [2]

Liens

[1] https://inshea.fr/fr/content/ouverture-dune-session-dexamen-pour-lobtention-du-caegadv
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046691255